

Arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 27 Dhou El Hidja 1438 correspondant au 18 septembre 2017 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des écoles supérieures.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié et complété, fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-322 du 13 Moharram 1443 correspondant au 22 août 2021 portant création d'une école nationale supérieure de mathématiques ;

Vu le décret présidentiel n° 21-323 du 13 Moharram 1443 correspondant au 22 août 2021 portant création d'une école nationale supérieure en intelligence artificielle ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 16-176 du 9 Ramadhan 1437 correspondant au 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 Dhou El Hidja 1438 correspondant au 18 septembre 2017, modifié et complété, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des écoles supérieures ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 1er* de l'arrêté interministériel du 27 Dhou El Hidja 1438 correspondant au 18 septembre 2017 susvisé, sont modifiées et complétées, comme suit :

« *Article 1er.* — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 susvisé, le présent arrêté fixe les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des écoles supérieures, conformément aux tableaux annexés. ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023.

Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Le ministre
des finances

Kamel BADDARI

Laziz FAID

Pour le Premier ministre et par délégation,

*le chargé de la gestion de la direction générale
de la fonction publique et de la réforme administrative*

Abdelouahab LAOUICI

Effectifs des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service, au titre des écoles supérieures

TABLEAU ANNEXE N° 1

Répartition des effectifs des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service, au titre des écoles supérieures

TABLEAU ANNEXE N° 2

		Dénomination des écoles supérieures																				
		Emplois					Dénomination des écoles supérieures															
Classification	Catégorie	1		Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 2	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
		Indice		325	344	365	388	413	440	473	440	473	440	473	440	473	440	473	440	473	440	473
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée																					
	à temps plein (1)	25	2	42	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	96	
	à temps partiel (2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL (1 + 2)		25	2	42	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	96	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée																					
	à temps plein (1)	35	—	23	—	2	4	—	—	2	—	—	2	—	—	17	—	4	87			
	à temps partiel (2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL (1 + 2)		35	—	23	—	2	4	—	—	2	—	—	2	—	17	—	4	87				
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée																					
	à temps plein (1)	19	4	11	3	5	2	2	—	3	2	11	—	4	66							
	à temps partiel (2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL (1 + 2)		19	4	11	3	5	2	2	—	3	2	11	—	4	66							

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

Dénomination des écoles supérieures	Emplois		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Classification	Catégorie															
Ecole nationale supérieure agronomique - Alger	Ecole nationale supérieure en statistique et en économie appliquée - Tipaza	Ecole nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral - Alger	TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Indice	325	344	365	388	413	440	473						
			Contrat à durée indéterminée		à temps plein (1)	25	5	24	1	-	3	5	-	-	12	-	2
			Contrat à temps partiel (2)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77
			TOTAL (1 + 2)		25	5	24	1	-	3	5	-	-	12	-	2	
			TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	à temps plein (1)	31	-	20	3	8	-	-	-	-	2	-	-
				à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64
			TOTAL (1 + 2)		31	-	20	3	8	-	-	-	-	2	-	-	
			TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	à temps plein (1)	50	-	17	-	-	4	-	-	-	17	-	5
					à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93
			TOTAL (1 + 2)		50	-	17	-	-	4	-	-	-	17	-	5	93

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

Classification		Catégorie		Indice								Dénomination des écoles supérieures	
Ecole normale supérieure de Kouba - Alger		Ecole normale supérieure - Constantine		Ecole nationale polytechnique - Oran		Emplois		Ouvrier professionnel de niveau 1		Agent de service de niveau 1		Gardien	
						1		2		3		4	
				325		344		365		388		413	
												440	
												473	
												Total	

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

								Dénomination des écoles supérieures	
								Emplois	
								Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1
								Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1
								Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2
								Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3
								Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3
								Agent de prévention de niveau 1	Agent de prévention de niveau 2
								Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2
								Total	
Ecole nationale supérieure des sciences politiques - Alger		Ecole nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information - Alger		Ecole nationale supérieure des technologies avancées - Alger					

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

Dénomination des écoles supérieures	Emplois													
		Classification	Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	Total			
Ecole supérieure en génie électrique et énergétique - Oran	Ecole supérieure d'économie - Oran	Ecole normale supérieure d'enseignement technologique - Skikda												
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée à temps plein (1)	23	1	5	-	3	2	-	-	5	-	40		
	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1		
TOTAL (1 + 2)	23	1	5	-	3	2	-	-	1	5	-	41		
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée à temps plein (1)	6	-	3	2	5	2	2	-	-	4	-	1	25
	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL (1 + 2)	6	-	3	2	5	2	2	-	-	4	-	1	25	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée à temps plein (1)	7	-	6	1	7	2	-	-	3	-	-	26	
	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL (1 + 2)	7	-	6	1	7	2	-	-	3	-	-	-	26	

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

								Dénomination des écoles supérieures	
								Emplois	
								Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1
								Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1
								Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2
								Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3
								Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3
								Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4
								Agent de prévention de niveau 2	Total
Ecole supérieure de comptabilité et de finances - Constantine		Ecole supérieure de management - Tlemcen		Ecole supérieure des sciences de gestion - Annaba					
				</					

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

	Classification	Catégorie	Indice	325	344	365	388	413	440	473	Dénomination des écoles supérieures	Emplois								
Ecole nationale supérieure de biotechnologie - Constantine	Ecole supérieure des sciences de l'aliment et des industries agroalimentaires - Alger	Ecole supérieure en sciences appliquées - Alger	Ecole normale supérieure - Laghouat	TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	à temps plein (1)	6	16	9	-	1	3	-	-	1	-	4	3	4	47
				Contrat à durée indéterminée	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	
				TOTAL (1 + 2)	6	16	9	-	1	3	-	1	1	4	3	4	48			
				TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	à temps plein (1)	16	2	9	3	1	-	-	-	1	-	4	-	1	37
				Contrat à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	TOTAL (1 + 2)	16	2	9	3	1	-	-	1	-	1	-	4	-	1	37			
		à temps plein (1)	9	3	-	1	2	3	-	-	-	-	-	-	-	-	18			
		à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
		TOTAL (1 + 2)	9	3	-	1	2	3	-	-	1	-	1	-	4	-	1	37		
		à temps plein (1)	12	1	1	3	4	-	-	-	7	-	3	-	-	-	31			
TOTAL (NATURE DU CONTRAT)	Contrat à durée indéterminée	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
		TOTAL (1 + 2)	12	1	1	3	4	-	-	-	7	-	3	-	-	-	31			

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

								Dénomination des écoles supérieures	
								Emplois	
								Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1
								Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1
								Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2
								Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3
								Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3
								Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4
								Agent de prévention de niveau 2	
								Total	
Ecole normale supérieure - Oran		Ecole nationale supérieure des mines et de la métallurgie - Annaba		Ecole nationale polytechnique de Constantine					

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

Ecole normale supérieure - Béchar		Ecole normale supérieure - Bou Saâda		Ecole normale supérieure - Sétif		Dénomination des écoles supérieures	
						Emplois	
		Classification		Catégorie			
		Indice					
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée indéterminée	à temps plein (1)	3	-	11	2
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée indéterminée	à temps partiel (2)	-	-	-	-
TOTAL (1 + 2)		3	-	11	2	-	-
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps plein (1)	10	-	3	1	-	-
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-
TOTAL (1 + 2)		10	-	3	1	-	-
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps plein (1)	5	1	6	-	1	-
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-
TOTAL (1 + 2)		5	1	6	-	1	-
						</td	

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

								Dénomination des écoles supérieures	
								Emplois	
								Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1
								Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1
								Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2
								Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3
								Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3
								Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4
								Agent de prévention de niveau 2	Total
Ecole supérieure de gestion et économie numérique - Tipaza		Ecole supérieure en sciences biologiques - Oran		Ecole supérieure d'agronomie - Mostaganem					

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

Ecole nationale supérieure des énergies renouvelables, environnement et développement durable - Batna		Ecole supérieure en sciences et technologies de l'informatique et du numérique - Béjaïa		Dénomination des écoles supérieures	
Classification	Catégorie	Indice	TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Emplois	
				1	2
Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée indéterminée	325	344	365	388
à temps plein (1)	à temps plein (1)	4	2	1	3
à temps partiel (2)	à temps partiel (2)	–	–	–	–
TOTAL (1 + 2)	TOTAL (1 + 2)	4	2	1	10
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée	2	2	1	10
à temps plein (1)	à temps plein (1)	2	–	1	1
à temps partiel (2)	à temps partiel (2)	–	–	–	–
TOTAL (1 + 2)	TOTAL (1 + 2)	2	2	1	10
	Ouvrier professionnel de niveau 1				Total
	Agent de service de niveau 1				
	Gardien				
	Conducteur d'automobile de niveau 1				
	Ouvrier professionnel de niveau 2				
	Conducteur d'automobile de niveau 2				
	Agent de service de niveau 2				
	Conducteur d'automobile de niveau 3				
	Ouvrier professionnel de niveau 3				
	Agent de service de niveau 3				
	Agent de prévention de niveau 1				
	Ouvrier professionnel de niveau 4				
	Agent de prévention de niveau 2				

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

								Dénomination des écoles supérieures	
								Emplois	
								Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1
								Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1
								Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2
								Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3
								Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3
								Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4
								Agent de prévention de niveau 2	Agent de prévention de niveau 2
								Total	
Ecole nationale supérieure en intelligence artificielle - Alger		Ecole nationale supérieure en mathématiques - Alger		Ecole nationale supérieure des forêts Khenchela					

TABLEAU ANNEXE N° 2 (suite)

Classification	Catégorie	1	Indice	325	344	365	388	413	440	473	5	6	7	Total	Dénomination des écoles supérieures	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée														Ouvrier professionnel de niveau 1	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée														Agent de service de niveau 1	
TOTAL (1 + 2)		2	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	5	Gardien	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps plein (1)	4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	5	Ouvrier professionnel de niveau 2	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Conducteur d'automobile de niveau 1	
TOTAL (1 + 2)		4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	5	Ouvrier professionnel de niveau 2	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	Contrat à durée indéterminée														Conducteur d'automobile de niveau 2	
TOTAL (1 + 2)		4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	5	Agent de service de niveau 2	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps plein (1)	3	-	3	-	-	-	-	-	-	1	-	-	5	Conducteur d'automobile de niveau 3	
TOTAL PAR NATURE DU CONTRAT	à temps partiel (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Ouvrier professionnel de niveau 3	
TOTAL (1 + 2)		3	-	3	-	-	-	-	-	-	1	-	-	5	Agent de service de niveau 3	
TOTAL écoles supérieures		664	100	553	79	106	50	35	3	50	10	192	13	52	1907	Agent de prévention de niveau 1
TOTAL écoles supérieures															Ouvrier professionnel de niveau 4	
TOTAL écoles supérieures															Agent de prévention de niveau 2	